

NIF :424020000163161

Alger le 13/07/2026

Avis d'attribution provisoire de consultation

Conformément aux dispositions des articles 65 et 82 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, l'École Nationale Supérieure de Cybersécurité informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à la consultation N° 06/NSCS/2026, relative à l'Acquisition d'ouvrage au profit de l'École Nationale Supérieure de Cybersécurité, qu'à l'issue de l'évaluation des offres techniques et financières, la consultation est attribuée provisoirement au soumissionnaire figurant sur le tableau ci-dessous, et ce conformément aux dispositions du cahier des charges :

Intitulé de l'opération	Soumissionnaire retenu	Numéro d'identification Fiscale (NIF)	Montant de l'offre	Critère d'évaluation	Délai de livraison
Acquisition d'ouvrage au profit de l'Ecole Nationale Supérieure de Cybersécurité	EURL FUTUR BOOKS	001016100395926	9.804.659.00 DA	Meilleure offre	05 Jours

Les soumissionnaires souhaitant prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières sont invités à se rapprocher du service contractant au plus tard deux (02) jours à compter du premier jour suivant de la date de la première publication du présent avis d'attribution provisoire.

Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours auprès du service contractant dans un délai de Cinq (05) jours à compter de la date de la première publication du présent avis. Si le Cinquième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire le recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

Le présent avis d'attribution provisoire fera l'objet d'une publication au niveau des sièges des APC Mahelma et de Zéralda ainsi que sur le site Web de l'école www.enscs.edu.dz

Le Directeur
A PARAPHER